

Caisse de compensation

14 milliards de DH d'économie sur les produits pétroliers en 2015

Le gouvernement entend maintenir l'indexation partielle pour le gasoil en 2015. Pour autant, les crédits ouverts dans le projet de loi de Finances 2015 baissent à 31,19 milliards de DH, contre 41,5 milliards initialement prévus cette année.

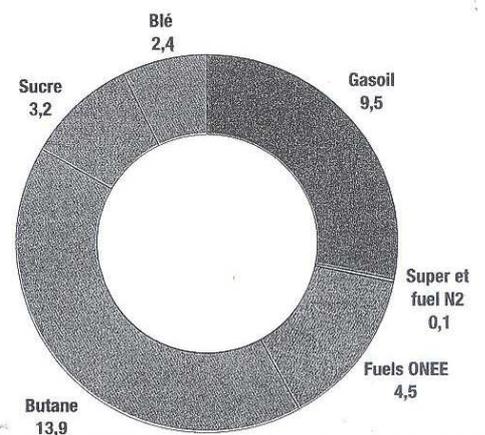
L'État continuera de subventionner les denrées de base, le gaz butane et même le gasoil. Selon le rapport sur la compensation, accompagnant le projet de loi de Finances 2015 (PLF), les crédits ouverts s'élèvent au total à 31,19 milliards de DH. Cette enveloppe est répartie entre 21,7 milliards de DH pour le soutien des prix à la consommation (dont 4,79 milliards au titre du transfert direct alloué à l'ONEE en contrepartie de la décompensation du fuel destiné à la production électrique), 2 milliards de DH pour couvrir les mesures d'accompagnements (essentiellement la poursuite du soutien du secteur du transport suite à l'application du système d'indexation des carburants) et 7,49 milliards pour le financement des arriérés au titre des années précédentes. «Le PLF 2015 relatif à la compensation a été conçu autour du principe du pouvoir d'achat des citoyens et la préservation des équilibres financiers, à travers la reconduc-

tion du système d'indexation des carburants et le soutien du prix du gaz butane et des produits alimentaires», souligne le gouvernement dans le même rapport. Si l'Exécutif a décidé la décompensation de l'essence, du fuel N°2 et du fuel ONEE, il entend maintenir l'indexation partielle pour le gasoil en 2015, avec le plafonnement de la hausse du prix de ce produit à un niveau socialement acceptable, à travers le recours éventuel aux instruments de couverture. Rappelons que cette année, il a été procédé à la réduction progressive des subventions unitaires octroyées au gasoil 50PPM, passant de 2,15 DH/litre en janvier à 0,80 DH/litre en octobre, soit une subvention unitaire moyenne de 1,6 DH/le litre. Malgré le maintien de l'indexation partielle pour le gasoil en 2015, l'équipe Benkirane reste optimiste sur l'impact positif de la mise en œuvre du système d'indexation des produits pétroliers sur la facture de compensation. Ainsi, après la décompensation

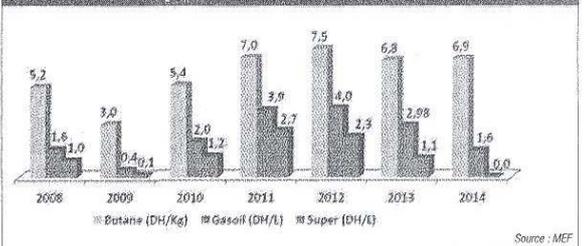
en 2014 du supercarburant, fuel N°2 et du fuel ONEE, la charge de compensation des produits pétroliers est estimée à 28 milliards de DH cette année contre 37,5 milliards en 2013, soit une épargne de près de 10 milliards de DH pour le budget de l'État. En 2015 et 2016, cette épargne avoisinerait 14 et 15 milliards de DH, respectivement.

Rappelons que les crédits ouverts au titre de la compensation en 2014 sont de 33 milliards de DH (hors les 6,65 milliards pour le financement des arriérés de l'année précédente et les 2 milliards de DH pour le financement des mesures d'accompagnement). Dans ce dernier rapport sur la compensation, le gouvernement prévoit que la facture globale de compensation 2014 serait en ligne avec les crédits ouverts. «La charge globale prévisionnelle de compensation au titre de l'année 2014 serait de 33,5 milliards de DH, dont 25 milliards au titre des produits pétroliers et 5,5 milliards au titre des produits alimentaires», souligne-t-il. «En somme, la décompensation totale de l'essence et du fuel N°2 avec le maintien de l'indexation partielle pour le gasoil permettrait de stabiliser la charge de compensation des produits pétroliers

Ventilation de la charge par produit en 2014 en MMDH



Évolution des subventions unitaires : produits blancs et butane



Un fardeau pour les finances publiques

La charge de compensation a connu une aggravation importante entre 2002 et 2012, passant de près de 4 milliards de DH à plus de 54,9 milliards, soit 6,6% du PIB. C'est ainsi que le gouvernement a décidé en 2012 une réforme globale du système en vigueur, visant selon lui une meilleure gouvernance de la politique des subventions. À partir du 16 septembre 2013, un système d'indexation partielle des prix des produits pétroliers a été mis en place, après un relèvement des prix à la pompe en juin 2012. Ces mesures ont contribué pour 58% à la réduc-

tion du déficit budgétaire en 2013 et une baisse sensible de la facture de compensation à 40,5 milliards de DH. Selon le gouvernement, la résorption du déficit budgétaire et la baisse de la charge de compensation devraient se poursuivre en 2014, notamment, suite aux mesures décidées. «Il y a lieu de signaler, à ce niveau, que le déficit budgétaire hors charge de compensation se chiffre à 0,7% du PIB en 2012, ce qui démontre l'ampleur du poids de la compensation qui pèse sur les finances de l'État ainsi que les espaces budgétaires que la réforme du système des

subventions permettrait de dégager pour le rééquilibrage des finances publiques et le maintien du cap en termes d'effort d'investissement public en tant que moteur clé de la croissance durable et soutenue», estime le gouvernement. Entre janvier et août 2014, la charge globale de compensation s'élève à 24 milliards de DH, dont 20,1 milliards au titre des produits pétroliers. Les prévisions relatives à la période septembre-décembre 2014 tablent sur une charge globale de 9,5 milliards de DH, dont 7,8 pour les produits pétroliers (y compris le gaz butane).

autour de 2,9% du PIB en 2014 et de 2,2% en 2015 et 2016», estime le gouvernement. Selon lui, ces économies réalisées seront notamment injectées dans l'investissement dans le domaine social, en particulier l'enseignement, la santé et le logement ainsi que le ciblage des populations vulnérables.

Il est à souligner, toutefois, que si le gouvernement réalise des économies au niveau des carburants, sur le plan du gaz butane la facture reste très salée. Sa subvention unitaire moyenne en 2014 s'élève à près de 7 DH/kg (moyenne annuelle également entre 2011 et 2014), 83 DH par

la bombonne de gaz de 12 kg et 21 DH par celle de 3 kg, soit 207% du prix de vente, contre 204% en 2013. Toujours est-il que si la consommation des produits pétroliers a pratiquement doublé entre 2002 et 2013 à 11 millions de tonnes, près de 70% sont attribués au gasoil et au gaz butane. Selon les prévisions du gouvernement cité dans le rapport de la compensation, le gaz butane représenterait 41% de la charge de compensation en 2014, contre 29% pour le gasoil, 13% pour le Fuel ONEE, 10% pour le sucre et 7% pour le super et le fuel N°2. ♦

Moncef Ben Hayoun